

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS

OBJET

**FINANCES - Rapport
sur les orientations
générales du projet du
budget primitif 2021 -
Budget principal -
Budgets annexes Eau
potable, Assainissement,
Circuit et Lotissement.**

==

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
11/02/21

Date d'affichage :
11/02/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers
votants : 74

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS

Séance du 17 février 2021 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

Mme Chantal ZIMMERMANN suppléante de M. Fabien BLONDEL, M. Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Philippe LEMOINE représenté(e) par M. Alain RACHESBOEUF, Mme Béatrice BERTEAUX représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD.

Absent(e)(s) :

M. Xavier BERTRAND.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Vu la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République qui prévoit que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'examen du projet de budget primitif soit précédé d'un débat permettant de dégager les grandes orientations en matière budgétaire.

Vu la loi NOTRE promulguée le 7 août 2015 qui a précisé et renforcé les

conditions de ce débat en instituant un rapport d'orientations budgétaires qui dans les communes de plus de 10 000 habitants devra présenter plus de détails sur les dépenses induites par la gestion des ressources humaines.

Le débat d'orientation budgétaire prend appui sur le présent rapport, prévu par l'article L. 2312-1 du CGCT, qui porte sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Pour les Villes de plus de 10 000 habitants, il aborde également la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le corps du rapport en vue du ROB vous est présenté ci-après.

I – Le contexte

1.1 – La situation économique

Selon les projections macro-économiques pour la France effectuées par la Banque de France en décembre 2020, la croissance du PIB a progressé en moyenne annuelle passant de 1 % en 2016 à 2,4 % en 2017 puis s'est réduite de 1,7 % en 2018 1,5 % en 2019 et se détériorerait en 2020 à - 9,0 % avant de rebondir en 2021 5,0 % et 2022 5,0 %. Ces dernières prévisions tiennent compte d'un scénario médian de reprise économique. Dans le scénario appelé « sévère » intégrant une crise sanitaire intense ces prévisions seraient de -1 % en 2021.

L'OCDE, Organisation de Coopération et de Développement Economique, prévoit respectivement 1,8 %, 1,5 %, 9,1 %, 6,0 % et 3,3 % pour 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022. Le projet de loi de finances table sur une croissance de - 10,0 % pour 2020 et 8,0 % en 2021.

Selon les perspectives de la Banque de France établies en décembre, l'inflation après un niveau faible en 2016 0,3 % s'est redressée à 1,2 % en 2017 et 2,1 % en 2018. Elle s'est repliée à 1,3 % en 2019 et atteindrait en moyenne pour 2020 0,5 % avec un niveau proche de 0,0 % en fin d'année. Elle serait stable en 2021 et se redresserait en 2022 et 2023 tout en restant modérée (0,5 % en 2021 et 0,7 % en 2022 et 1,1 % en 2023). Le projet de loi de finances prévoit 0,5 % en 2020 et 0,7 % en 2021.

La consommation des ménages après une progression faible en 2018 0,9 % a été plus dynamique en 2019 1,3 %. En 2020 les projections aboutissent à un recul de 10,00 % avant un rebond en 2021 et 2022. La Banque de France a retenu l'hypothèse que seule l'apparition d'une solution médicale pérenne à mi 2021 redonnerait suffisamment de confiance aux ménages pour réduire nettement leur taux d'épargne. Le projet de loi de finances indique - 8,4 % en 2020 et + 6,5 % en 2021.

Pour 2021, la montée attendue du chômage (un pic de 11 % serait atteint au 1^{er} semestre) et le contexte global de forte incertitude continuent de peser sur les comportements d'achats.

En 2020 le déficit public augmenterait à plus de 9 % du PIB et la dette publique atteindrait 116 % du PIB.

Les projections de croissance et d'inflation sont sujettes à des aléas importants compte tenu de la crise sanitaire mondiale.

1.2 - La loi de finances pour 2021

De profondes modifications sont prévues par la loi de finances pour 2021 qui comprend des

mesures impactant fortement l'autonomie fiscale des EPCI.

1. Tout d'abord la loi prévoit la réduction de 50 % des valeurs locatives FB et de CFE des locaux industriels (bâtiments et terrains servant à l'exercice d'une activité de fabrication ou de transformation de biens corporels mobiliers qui nécessite d'importants moyens techniques) dont la valeur des installations dépasse 500 000 €.

Les pertes de recettes pour les collectivités territoriales concernées résultant de cette mesure seront compensées par l'Etat.

Pour les EPCI la compensation sera égale à la base nette perdue de la taxe multipliée par le taux de 2020.

2. En 2021 la taxe d'habitation connaît des grandes modifications tant pour les contribuables que pour les EPCI.

Ainsi en sus du dégrèvement total de taxe d'habitation prévu en faveur des ménages dont les revenus fiscaux de référence sont inférieurs aux seuils fixés par la loi, va s'appliquer la seconde partie du dispositif de dégrèvement, sans condition de ressources, à hauteur de 30 % de la taxe pour ceux qui la payaient encore.

En 2021 la CASQ ne devrait plus percevoir de taxe d'habitation sur les résidences principales (8,8 M€ en 2020) mais continuerait à la toucher sur les résidences secondaires (256 K€ en 2020)

En contrepartie des pertes fiscales il lui sera versé un produit de TVA dont la base de calcul est constituée de l'addition suivante :

Base nette de taxe d'habitation 2020 sur les résidences principales x taux TH 2017 + moyenne des rôles supplémentaires de TH 2018, 2019, 2020 + compensation de taxe d'habitation de 2020.

3. Les dotations de l'Etat.

La DGF globale des communes et EPCI devrait être stable en 2021.

Toutefois la répartition des dotations aboutit à une minoration de 0,9 % de la DGF des EPCI. La dotation d'intercommunalité progresserait de 1,9 % alors que la dotation de compensation serait minorée de 1,81 %.

II – Etude rétrospective

Situation financière 2017-2020 – Budget principal

	(en milliers d'euros)	2017	2018	2019	2020	2017 2020
1	Recettes réelles de fonctionnement	71 945	69 407	71 054	68 625	-4,6 %
2	dont recettes de la fiscalité locale	24 980	25 470	25 737	25 894	3,7
3	dont autres recettes fiscales	11 565	11 653	11 946	11 945	3,3
4	dont dotation globale de fonctionnement provenant de l'Etat	8 206	8 033	7 909	7 831	-4,6
5	Dépenses réelles de fonctionnement	63 308	61 284	64 284	62 450	-1,4
6	dont charges à caractère général	8 179	7 782	7 687	7 208	-11,9
7	dont charges de personnel	21 036	21 466	21 409	21 261	1,1
8	dont subventions de fonctionnement aux associations	7 879	8 212	8 598	9 045	14,8
9	dont intérêts de la dette	1 375	774	816	875	-36,4
10	dont reversements et restitutions impôts locaux aux communes membres	13 730	14 015	14 009	13 992	1,9
11	Capacité d'autofinancement brute (1)	8 610	8 104	5 945	6 175	-28,3

12	Annuité en capital de la dette	6 260	4 372	5 033	5 926	-5,3
13	Capacité d'autofinancement nette (=11-12)	2 350	3 732	912	249	-89,4
14	Recettes d'investissement hors emprunt	2 656	3 173	2 720	8 835	232,7
15	Financement propre disponible (2) (=13+14)	5 006	6 906	3 633	9 084	81,5
16	Dépenses d'équipement	7 969	16 805	18 865	19 464	144,3
17	Nouveaux emprunts de l'année	84	-	15 083	9 021	10 639,3
18	Encours de dette du budget principal au 31/12	28 252	24 427	34 478	37 551	32,9
19	Capacité de désendettement du budget principal en années (dettes/capacité d'autofinancement brute) (3)	3,3	3,0	5,8	6,1	

En fonctionnement les recettes réelles régressent plus fortement que les dépenses réelles. Cet effet ciseau amoindrit la capacité d'autofinancement brute et limite la capacité d'autofinancement nette (après le remboursement du capital de la dette) la maintenant très légèrement en positif. Les dépenses d'équipement très soutenues nécessitent un recours à l'emprunt important qui dégrade la capacité de désendettement.

III - Les grandes orientations budgétaires

1.1 La situation fiscale et les recettes de gestion courante

Les produits fiscaux ont été estimés en tenant compte des taux d'imposition inchangés et des bases d'imposition définitives de 2020 notifiées par les services fiscaux.

Pour les taxes ménages, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition serait nul en 2021. Il n'a pas été retenu d'évolution physique des bases. Suite à la réforme de la taxe d'habitation le produit de la fiscalité ménage a été majoré du montant de l'allocation compensatrice de la taxe d'habitation (1,46 M€ en 2020).

Dans l'incertitude des imputations budgétaires 2021, le produit de la TVA devant remplacer la TH a été laissé sur les produits ménages et sera rectifié en décision modificative.

Les impôts économiques ont été calés sur les produits réels de 2020 sauf en ce qui concerne la CVAE pour laquelle les services fiscaux ont transmis une prévision pour 2021 (4,8 M€).

Compte tenu de la crise sanitaire et de ses incidences sur l'économie, le montant de versement mobilité a été minoré (3,69 M€).

La dotation globale de fonctionnement 7 762 K€ est répartie en deux catégories et régresse globalement en 2021 de 138,1 K€.

La dotation d'intercommunalité a été majorée d'environ 43,6 K€ alors que la dotation de compensation diminue de 181,7 K€.

Les autres recettes de fonctionnement comprennent les produits des services et du domaine qui bien que diminuant à périmètre constant augmentent en volume par rapport à 2020 en raison de la mutualisation des directions fonctionnelles (8,2 M€)

Les produits de gestion courante constitués pour l'essentiel des rachats de matériaux

et des revenus des immeubles sont estimés à 1,7 M€ comme en 2020.

3-2 La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Comme constaté dans l'étude rétrospective (II) l'autofinancement se dégrade régulièrement en raison de l'effet ciseau entre les dépenses et les recettes (les dépenses diminuent moins que les recettes).

La préparation budgétaire s'est effectuée dans un souci de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Ainsi les dépenses de personnel ont été ajustées en intégrant différents éléments comme le glissement vieillesse technicité, les départs en retraite, l'adhésion au CNAS, l'augmentation du SMIC, les cotisations URSSAF et retraites.

Certaines directions fonctionnelles étant remutualisées en 2021, les crédits nécessaires ont été inscrits ainsi que les recettes y afférent.

En effet ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une mutualisation descendante.

Un focus sur les ressources humaines a été joint en annexe 1.

La CASQ continuera à verser les attributions de compensation et la dotation de solidarité communautaire en 2021.

Cette DSC est votée chaque année suivant les données issues des fiches DGF établies par l'Etat de l'année N-1 et sera versée en octobre de l'année N.

Les charges à caractère général augmentent de 2,1 % compte tenu de l'achat de masques (60 K€) et des dépenses liées à la remise en activité de la piscine Jean Bouin (électricité, chauffage 172 K€ et eau 243 K€).

Les autres charges de gestion courante augmentent de 4 % en raison de la hausse des contributions à Valor Aisne (+ 300 K€), pour la Bulle (+ 452 K€) et des aides aux entreprises dans le cadre des incidences économiques engendrées par la crise sanitaire.

Les objectifs concernant l'évolution pluriannuelle des dépenses et recettes réelles de fonctionnement seront à planifier dans le cadre de l'audit financier et fiscal prévu au premier semestre 2021.

3.3 Une politique d'investissement cohérente

Un travail de planification des investissements se traduisant par l'élaboration d'un nouveau plan pluriannuel d'investissement dont la durée correspond au mandat sera mis en place à partir de l'audit prospectif. Une politique d'évaluation des dépenses publiques comprendra un suivi des réalisations budgétaires par des tableaux de bord.

Le budget 2021 se traduit par un effort d'investissement avec la fin d'opérations importantes déjà commencées.

Les emprunts ne seront réalisés qu'en fonction des besoins réels de financement de la collectivité.

Par ailleurs, le projet de budget 2021 est établi en tenant compte des recettes d'investissement certaines.

L'inscription des subventions pour l'exercice 2021 ne tient compte que des engagements financiers des précédentes contractualisations.

Ainsi le niveau d'emprunt prévu pour l'exercice 2021 pourrait être revu à la baisse en cas d'octroi de nouvelles subventions.

3.4 La formation des élus

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux énonce un droit à la formation pour tous les élus locaux et a été complétée par celles du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat.

Le code général des collectivités territoriales (articles L 2123-12 à L 2123-16 et articles R 2123-12 à R 2123-22) indique les modalités d'exercice de ce droit.

Ce droit est également reconnu au profit des membres des organes délibérants des métropoles, communautés d'agglomération, communautés urbaines et communautés de communes. Les élus salariés, fonctionnaires ou contractuels, ont droit à un congé de formation de 18 jours pour toute la durée de leur mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'ils détiennent.

Concernant ces formations, sont pris en charge les frais d'enseignement (si l'organisme est agréé par le Ministère de l'Intérieur), les frais de déplacement et, le cas échéant, si une délibération a été adoptée en ce sens, la perte de revenus liée à l'exercice du mandat.

Les crédits sont plafonnés à hauteur de 20 % du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus. Le montant des dépenses de formation est arrêté à 16 700 € pour l'année 2021.

Dans ce cadre, les grands axes de formation validés par l'organe délibérant de l'Agglo en 2020 sont les suivants :

- gestion comptable et financière ;
- gestion des personnels et ressources humaines ;
- marchés publics ;
- urbanisme opérationnel et réglementaire ;
- droit des assemblées locales ;
- statut de l' élu ;
- environnement et cadre de vie ;
- développement local ;
- communication et technique d'expression.

3. 5 - Les ressources humaines

L'annexe n°1 permet notamment de retracer les évolutions d'effectifs de 2017 à début 2021, une situation des charges de personnel en 2020, un zoom sur les emplois permanents et non permanents au 1^{er} janvier 2021 et des éléments sur la durée du temps de travail.

L'année 2021 est marquée par la réorganisation administrative, dans le cadre de la mutualisation descendante des services, avec la création de services communs qui ont un impact sur les effectifs de la communauté d'Agglomération (+34 agents au 1^{er} février ; +30 agents au 1^{er} mars). Cette augmentation des effectifs aura pour incidence une augmentation du niveau de remboursement de l'Agglomération par la

ville de Saint-Quentin.

En parallèle, un travail de régularisation des effectifs et sa répartition entre emplois permanents et emplois non permanents sera engagé.

3.6 - Le développement durable

Le développement durable fait l'objet d'une délibération spécifique retraçant à la fois un bilan des actions menées et une prospective des opérations à conduire.

IV – Les investissements programmés en 2021

4.1 – Les enveloppes

Patrimoine communautaire	7 761 131,90
Aménagement du territoire – Habitat Transport - ZAE	2 679 087,00
Environnement – Déchets ménagers	1 116 030,74
Développement économique	311 000,00
Eau pluviale – voirie – réseaux divers	3 463 956,36
TOTAL	15 331 206,00

Ces enveloppes n'intègrent pas les dépenses relatives à la dette, aux écritures d'ordre concernant notamment les travaux en régie et les subventions transférées.

La liste établie ci-dessus est susceptible d'être modifiée dans le temps afin d'intégrer les éventuelles opérations qui deviendraient inévitables.

Les principales opérations pour 2021 sont les suivantes :

- Travaux d'eaux pluviales de voirie d'intérêt communautaires et sur les ouvrages d'art
- Parc animalier/Parc d'Isle
- Rénovation et extension de la piscine Jean Bouin
- Les équipements sportifs
- Travaux USEDA
- Travaux de lutte contre les coulées de boues
- Friche du Maréchal Juin
- Fonds de concours
- L'aide au logement
- Des travaux d'aménagement sur les ZAE
- Le renouvellement des bacs roulants de conteneurs et composteurs et véhicules bennes à ordures ménagères
- Des travaux d'entretien aux Marais d'Isle
- Les travaux de modernisation des déchèteries
- Les aides à l'artisanat

BALANCES BUDGET PRIMITIF 2021

FONCTIONNEMENT **RECETTES**

	Libellé	2020	2021
013	Atténuation de charges	55 000,00	108 500,00
70	Produits des services, du domaine, ventes diverses	5 262 456,00	8 253 950,00

72	Travaux en régie		50 000,00
73	Impôts et taxes	48 240 880,00	49 252 783,00
74	Dotations et participations	13 597 725,00	11 859 357,00
75	Autres produits de gestion courante	1 712 585,00	1 739 460,00
77	Produits exceptionnels	473 599,00	738 186,00
78	Reprises sur provisions		2 275 786,00
	TOTAL	69 342 245,00	74 278 022,00

DEPENSES

	Libellé	2020	2021
011	Charges à caractère général	8 861 291,00	9 051 286,00
012	Charges de personnel	22 049 910,00	24 046 310,00
014	Atténuation de produits	14 353 021,00	14 480 821,00
022	Dépenses imprévues	150 000,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	18 791 866,00	19 466 275,00
66	Charges financières	805 987,00	879 280,00
67	Charges exceptionnelles	75 170,00	854 050,00
68	Dotations aux amortissement et provisions	4 255 000,00	5 500 000,00
	TOTAL	69 342 245,00	74 278 022,00

INVESTISSEMENT

RECETTES

	Libellé	2020 BP + reports	2021 BP + reports
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 086 890,00	4 159 307,00
13	Subventions pour risques et charges	7 595 145,20	3 458 257,00
15	Provisions pour risques et charges		
16	Emprunts et dettes assimilées	13 202 030,59	9 102 714,00
23	Immobilisation en cours	200 000,00	4 777 310,00
28	Amortissements des immobilisations	4 255 000,00	5 500 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	396 000,00	183 780,00
27	Autres immobilisations		1 500 000,00
	TOTAL	31 735 065,79	28 681 368,00

DEPENSES

	Libellé	2020 BP + reports	2021 BP + reports
13	Subventions d'investissement	516 599,00	667 886,00
16	Remboursement d'emprunts	5 353 256,00	5 579 180,00
20	Immobilisations incorporelles	1 824 162,60	1 257 310,00
204	Subventions d'équipement versées	2 317 559,00	3 035 864,00
21	Immobilisations corporelles	11 873 557,36	6 783 278,00
23	Immobilisations en cours	9 849 932,83	8 910 064,00
15	Provisions pour risques et charges		2 275 786,00
27	Autres immobilisations		172 000,00

	TOTAL	31 735 066,79	28 681 368,00
--	--------------	----------------------	----------------------

Etat et évolution de la dette

La dette du budget principal de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois au 31/12/2020 comprend 33 emprunts.

Le capital restant dû s'élève à 37 551 532,32 € contre 34 085 257,39 au 31/12/2019.

Structurellement, la dette est répartie à 88,2 % en taux fixe et 11,8 % en taux variable.

Parmi les taux variables, les emprunts indexés sur le livret A représentent 4,7 % du capital restant dû.

Le taux moyen de la dette au 31/12/2020 est de 1,91 % pour une durée résiduelle moyenne de 13 ans et 5 mois.

Les deux emprunts structurés recensés dans l'encours de la CASQ (1,8 % de l'encours) sont des contrats à barrière considérés comme peu risqué, classé B par la circulaire interministérielle du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics (dangerosité de A à F, F étant la catégorie la plus risquée). Le capital restant dû sur cet emprunt au 31/12/2020 est de 662 656,52 €.

La barrière retenue est relativement élevée :

6 % sur de l'euribor 12 mois valant - 0,499 % au 31/12/2020

Ainsi sur la période 2008-2020, l'indice n'a pas dépassé la barrière et les risques anticipés de l'atteindre sont faibles.

Par ailleurs, en cas de dépassement de cette barrière, le contrat bascule sur l'indice majoré d'une marge nulle sans effet multiplicateur.

Ce contrat a permis d'obtenir un taux fixe bonifié à un instant T.

Par ailleurs ont été réalisés en 2020 deux emprunts, le premier auprès de la Banque Postale de 3 000 000 € au taux fixe de 1,03% pour une durée de 20 ans et le second auprès de la Banque des Territoires Caisse des Dépôts et Consignations de 6 000 000 € au taux fixe de 0,78 % pour une durée de 20 ans.

Pour l'année 2021, comme les années précédentes, la stratégie sera de contracter des emprunts en taux fixe ou variable classique et de continuer à gérer la dette « en bon père de famille ».

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Les articles 66 et 68 de la loi NOTRe, prévoient qu'au 1^{er} janvier 2018 figurent parmi les compétences optionnelles les compétences « Eau » et « Assainissement ». Ces compétences deviennent des compétences obligatoires de plein droit au 1^{er} janvier 2020.

L'Agglomération du Saint-Quentinois exerçant de plein droit cette compétence

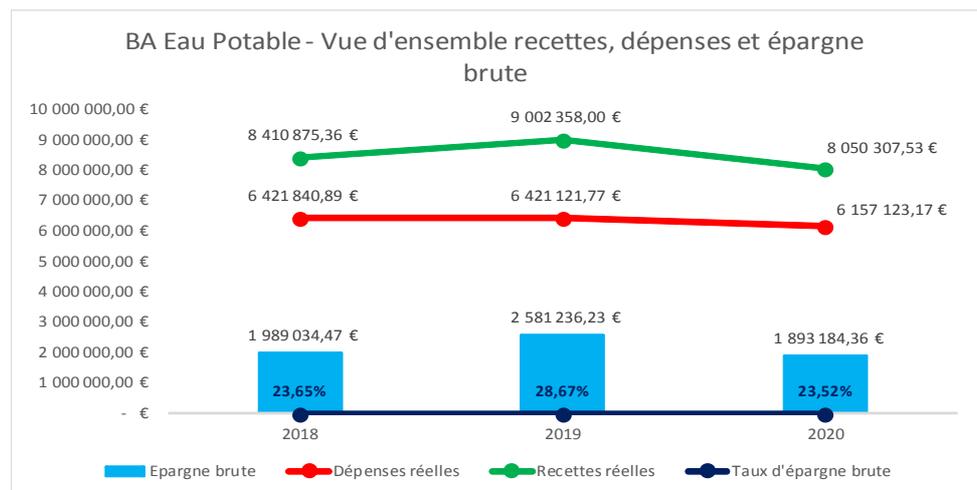
antérieurement, les règles et syndicats suivants ont été repris en régie au 1^{er} janvier 2018 :

- 6 Communes : Montescourt-Lizerolles, Jussy, St Simon, Clastres, Villers Saint-Christophe et Aubigny aux Kaisnes ;
- 2 Syndicats : Syndicat de la Vallée de la Somme et le Syndicat du Bois l'Abbé.

Partie I – Analyse rétrospective

1. Le budget de fonctionnement

Afin de permettre une meilleure lisibilité en raison du périmètre, seules les années 2018, 2019 et 2020 sont comparées.



2. Le budget d'investissement

Le PPI a été modifié en 2018.

Trois enveloppes ont été créées à la place des enveloppes annuelles et spécifiques qui comprenaient des opérations.

Cette modification a permis de simplifier et d'améliorer la lisibilité.

Les dépenses réelles 2020 sont estimées à 4,8 millions d'euros soit un taux de réalisation d'environ 85 % (hors restes à réaliser).

3,3 M€ de dépenses d'équipement ont été réalisées

Les opérations concernent : travaux Saint-Quentin, travaux Gauchy, travaux Omissy, travaux réservoirs d'eau potable...

Partie II – Les orientations 2021

1. Le budget de fonctionnement

a) Dépenses réelles

Budget 2020	Propositions 2021	Ecart en montant	Ecart en pourcentage
6 970 380,00 €	7 180 670,00	210 290,00	3,02 %

b) Recettes réelles

La vente d'eau et les redevances sont estimées à 8,1 millions d'euros.

Les tarifs n'ont pas évolué depuis 2015.

2. Le budget d'investissement

- L'investissement 2021 s'élève à 5,7 millions d'euros.

Enveloppe	Montant 2021 en € HT
Travaux d'eau potable dans les communes	2 025 000,00
Opérations connexes d'entretien sur les ouvrages	3 406 170,00
Opérations des directions supports sur le budget eau potable	235 545,00

Les principales opérations pour 2021 sont les suivantes :

- Travaux – Saint-Quentin
- Travaux – Gauchy
- Création de forage, essai de pompage
- Schéma d'adduction en eau potable
- Travaux de rénovation des réservoirs
- Acquisition de pompes et compteurs

3. Les balances financières

EAU

FONCTIONNEMENT

RECETTES

	Libellés	BP 2020	BP 2021
013	Atténuations de charges	350 000,00	330 000,00
70	Produits des services, du domaine	8 034 140,00	8 092 475,00
72	Travaux en régie	500 000,00	500 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	12 800,00	7 410,00
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	222 500,00	275 500,00
	TOTAL	9 119 440,00	9 205 385,00

DEPENSES

	Libellés	BP 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	2 204 900,00	2 260 650,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 743 580,00	2 761 120,00
014	Atténuations de produits	1 200 000,00	1 100 000,00
65	Autres charges de gestion courante	350 000,00	400 000,00
66	Charges financières	151 900,00	128 900,00
67	Charges exceptionnelles	320 000,00	530 000,00

68	Dotations aux amortissements	1 100 000,00	1 100 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 049 060,00	924 715,00
	TOTAL	9 119 440,00	9 205 385,00

INVESTISSEMENT

RECETTES

	Libellés	BP 2020	BP 2021
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	579 000,00	1 597 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 100 000,00	3 865 000,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	200 000,00
28	Amortissements des immobilisations	1 100 000,00	1 100 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 049 060,00	924 715,00
	TOTAL	6 928 060,00	7 687 215,00

DEPENSES

	Libellés	BP 2020	BP 2021
13	Subventions d'investissement	20 500,00	20 500,00
16	Remboursements d'emprunts	1 500 000,00	1 300 000,00
20	Immobilisations incorporelles	547 860,50	545 545,00
21	Immobilisations corporelles	4 173 844,50	3 317 170,00
23	Immobilisations en cours	685 855,00	2 504 000,00
	TOTAL	6 928 060,00	7 687 215,00

4 . Les données financières relatives aux ressources humaines

Ces données sont retracées en annexe.

Etat et évolution de la dette

La dette du budget eau de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois au 31/12/2020 comprend 16 emprunts.

Le capital restant dû s'élève à 6 602 848,14 € contre 9 070 318,32 € au 31/12/2019.

Structurellement, la dette est répartie à 75,6 % en taux fixe et 24,4 % en taux variable.

Parmi les taux variables, les emprunts indexés sur le livret A représentent 1,0 % du capital restant dû.

Le taux moyen de la dette au 31/12/2020 est de 1,76 % pour une durée résiduelle moyenne de 8 ans.

Les établissements prêteurs sont la Banque Postale (40,6 % du CRD), le Crédit Agricole (34,2 %), la Caisse d'Épargne (15 %), SFIL CAFIL (8,5 %) et divers établissement (1,7%)

Pour l'année 2021, comme les années précédentes, la stratégie sera de contracter des emprunts en taux fixe ou variable classique et de continuer à gérer la dette « en bon père de famille ».

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Les articles 66 et 68 de la loi NOTRe, prévoient qu'au 1^{er} janvier 2018 figurent parmi les compétences optionnelles les compétences « Eau » et « Assainissement ». Ces compétences deviennent des compétences obligatoires de plein droit au 1^{er} janvier 2020. Ainsi ces recompositions ont pour objectif la rationalisation de l'organisation territoriale de la gestion de ces compétences.

L'Agglomération du Saint-Quentinois exerçant de plein droit cette compétence antérieurement, les règles et syndicats suivants ont été repris en régie au 1^{er} janvier 2018 :

En assainissement collectif :

- 2 Communes : St Simon et Clastres ;
- 2 Syndicats : Syndicat de la Vallée de la Somme et le Syndicat de la Vallée la Clastroise

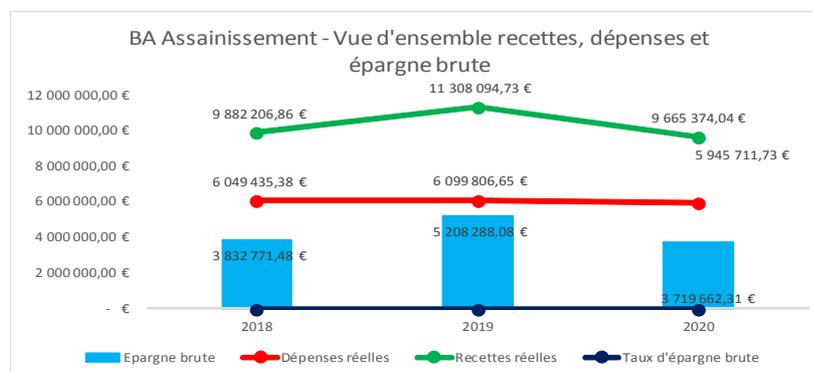
En assainissement non-collectif :

- 2 Communes : Saint Simon et Villers Saint Christophe (zonage terminé) ;
- 1 Syndicat : le Syndicat de la Vallée de la Clastroise (contrôle uniquement).

Partie I – Analyse rétrospective

1 . Le budget de fonctionnement

Afin de permettre une meilleure lisibilité en raison du périmètre, seules les années 2018, 2019 et 2020 sont comparées.



2 . Le budget d'investissement

Le PPI a été modifié en 2018.

Trois enveloppes ont été créées à la place des enveloppes annuelles et spécifiques qui comprenaient des opérations.

Cette modification a permis de simplifier et d'améliorer la lisibilité.

Les dépenses 2020 sont estimées à 7,5 millions d'euros dont 2,1 millions d'euros de déficit antérieur reporté soit un taux de réalisation d'environ 68 % (hors restes à réaliser).

Les opérations concernent : travaux Saint-Quentin, travaux Gauchy, travaux Omissy, travaux Saint Simon ...

Partie II – Les orientation 2021

1. Le budget de fonctionnement

a) Dépenses réelles

Budget 2020	Propositions 2021	Ecart en montant	Ecart en pourcentage
7 945 360,00 €	7 721 125,00	-224 235,00	-2,82 %

b) Recettes

La collecte, le traitement et les redevances sont estimés à 10,0 millions d'euros. Les tarifs n'ont pas évolué depuis 2015.

2. Le budget d'investissement

L'investissement 2021 s'élève à 3,7 millions d'euros dont 385 K€ de reports.

Enveloppe	Montant 2021 en € TTC
Unité technique de Saint-Quentin	1 000 000,00
Unité technique des autres communes membres	545 000,00
Enveloppes récurrentes sur le budget assainissement	1 680 190,00
Opérations des directions supports sur le budget assainissement	99 307,08
Reports	384 902,92

Les principales opérations pour 2021 sont les suivantes :

- Travaux – Saint-Quentin
- Travaux – Jussy
- Travaux – Seraucourt le Grand
- Travaux-Dury
- Travaux – Harly
- Travaux – Homblières
- Schéma directeur d’assainissement
- Branchements et raccordements au réseau
- Travaux sur les stations d’assainissement

3. Les balances financières

ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

RECETTES

	Libellés	BP 2020	BP 2021
013	Atténuations de charges	12 000,00	15 000,00
70	Produits des services, du domaine	9 326 110,00	10 037 650,00
72	Travaux en régie	110 000,00	100 000,00
74	Dotations et participations	385 000,00	450 000,00
75	Autres produits de gestion courante	53 500,00	43 500,00
76	Produits financiers	28 000,00	18 000,00
77	Produits exceptionnels	860 000,00	645 000,00
	TOTAL	10 774 610,00	11 309 150,00

DEPENSES

	Libellés	BP 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	4 487 230,00	4 509 030,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 016 030,00	1 884 595,00
014	Atténuations de produits	675 000,00	675 000,00
65	Autres charges de gestion courante	150 000,00	
66	Charges financières	334 600,00	300 000,00
67	Charges exceptionnelles	282 500,00	352 500,00
68	Dotations aux amortissements	2 600 000,00	2 600 000,00
023	Virement à la section d’investissement	229 250,00	988 025,00
	TOTAL	10 774 610,00	11 309 150,00

INVESTISSEMENT

RECETTES

	Libellés	BP 2020	BP 2021
10	Dotations, fonds divers et réserves	310 000,00	400 000,00
13	Subventions d'investissement	531 840,00	637 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 550 000,00	1 978 875,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	200 000,00
28	Amortissements des immobilisations	2 600 000,00	2 600 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	229 250,00	988 025,00
	TOTAL	8 321 090,00	6 804 400,00

DEPENSES

	Libellés	BP 2020	BP 2021 + report
13	Subventions d'investissement	545 000,00	545 000,00
16	Remboursements d'emprunts	1 850 000,00	2 250 000,00
20	Immobilisations incorporelles	327 525,00	382 300,00
21	Immobilisations corporelles	4 385 565,00	3 310 100,00
23	Immobilisations en cours	213 000,00	317 000,00
	TOTAL	8 321 090,00	6 804 400,00

4 . Les données financières relatives aux ressources humaines

Ces données sont retracées en annexe.

Etat et évolution de la dette

La dette du budget assainissement de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois au 31/12/2020 comprend 40 emprunts.

Le capital restant dû s'élève à 9 682 332,76 € contre 10 666 629,46 € au 31/12/2019.

Structurellement, la dette est répartie à 58,4 % en taux fixe et 41,6 % en taux variable.

Parmi les taux variables, les emprunts indexés sur le livret A représentent 17,9 % du capital restant dû.

Le taux moyen de la dette au 31/12/2020 est de 2,01 % pour une durée résiduelle moyenne de 9 ans et 3 mois.

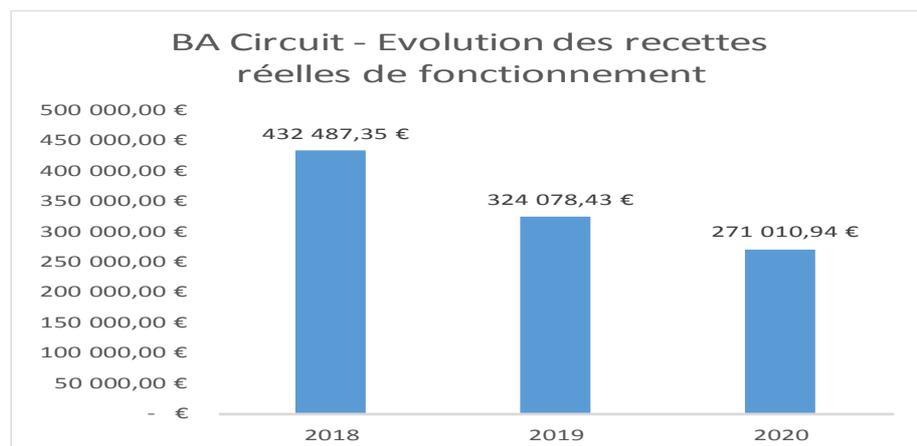
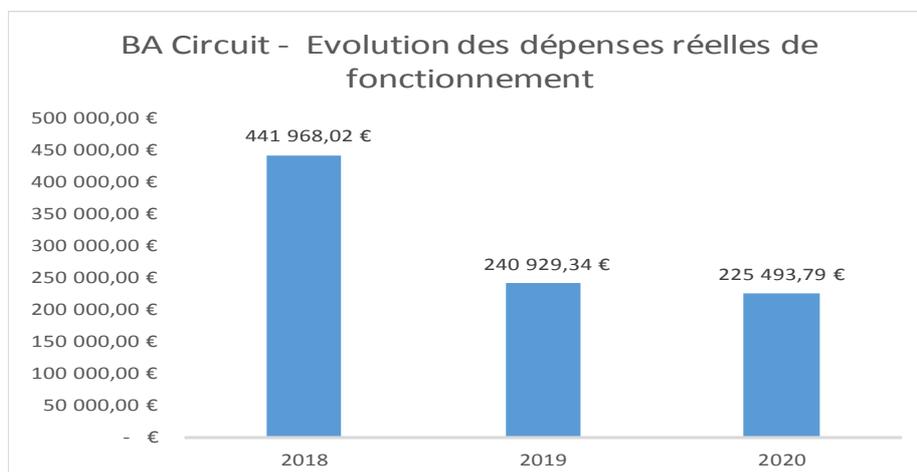
Les établissements prêteurs sont la Caisse d'Epargne (28,1 % du CRD), l'Agence de l'Eau Artois Picardie (22,1 %), le Crédit Agricole (21,9 %), la Caisse des Dépôts et Consignations (11,4 %) Dexia (11,1 %) et Crédit Agricole Coporate investment bank (5,4 %).

Pour l'année 2021, la stratégie sera le cas échéant de contracter des emprunts en taux fixe ou variable classique et de continuer à gérer la dette « en bon père de famille ».

BUDGET ANNEXE CIRCUIT

Partie I – Analyse rétrospective

1. Le budget de fonctionnement



2. Le budget d'investissement

Les réalisations 2020 sont estimées à 223 K€ dont 154 K au titre du déficit antérieur reporté et 60 K€ pour le remboursement du capital des emprunts.

Partie II – Les orientations 2021

1. Le budget de fonctionnement

a) Dépenses

Budget 2020	Propositions 2021	Ecart en montant	Ecart en pourcentage
254 719,00 €	283 690,00 €	+ 28 971,00	+ 11,4 %

- Les dépenses de personnel sont prises en charge sur le budget principal avec un

remboursement suivant une clef de répartition

- Les dépenses communes entre le Circuit et la Clef des Champs sont réparties entre les budgets

b) Recettes

Les recettes commerciales s'établissent à 351 K€

2. Budget d'investissement

Les dépenses s'établissent à 67,1 K€ en 2020 dont 62,1 K€ de remboursement en capital de la dette.

3. Les balances financières

CIRCUIT

FONCTIONNEMENT

RECETTES

	Libellés	BP 2020	BP 2021
013	Atténuations de charges	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine	447 001,00	350 790,00
72	Travaux en régie	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
	TOTAL	447 001,00	350 790,00

DEPENSES

	Libellés	BP 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	88 950,00	100 060,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	150 035,00	171 100,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00
66	Charges financières	15 734,00	12 530,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements	0,00	33 261,00
023	Virement à la section d'investissement	192 282,00	33 839,00
	TOTAL	447 001,00	350 790,00

INVESTISSEMENT

RECETTES

	Libellés	BP 2020	BP 2021
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations	0,00	33 261,00
021	Virement de la section de fonctionnement	192 282,00	33 839,00
	TOTAL	192 282,00	67 100,00

DEPENSES

	Libellés	BP 2020	BP 2021
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Remboursements d'emprunts	60 282,00	62 100,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	132 000,00	5 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
	TOTAL	192 282,00	67 100,00

4. Les données financières relatives aux ressources humaines

Sans objet (prise en charge par le budget principal et remboursement par le budget annexe sur la base de clef de répartition).

Etat et évolution de la dette

La dette du budget Circuit automobile de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois au 31/12/2020 comprend 5 emprunts.

Le capital restant dû s'élève à 511 122,68 € contre 571 499,68 € au 31/12/2019.

Structurellement, la dette est répartie à 21,2 % en taux fixe et 78,8 % en taux variable.

Parmi les taux variables, les emprunts indexés sur le livret A représentent 53,7 % du capital restant dû.

Le taux moyen de la dette au 31/12/2020 est de 1,78 % pour une durée résiduelle moyenne de 10 ans et 6 mois.

Les établissements prêteurs sont la Caisse des Dépôts et Consignations (53,7 % du CRD), le Crédit Agricole (34,1 %) et la Caisse d'Epargne (12,2 %).

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE CLASTRES

Le budget a été créé afin de permettre la viabilisation et la vente de terrains.

Ce budget est déficitaire d'environ 53 K€.

Des actions seront menées pour lancer la vente de ces terrains.

Le budget sera ensuite clôturé.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de prendre acte de la présentation et de la tenue du débat sur les orientations générales en matière budgétaire compte tenu des éléments développés en annexe.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 3 absentions adopte le rapport présenté.

Emmanuel BRICOUT ne prend pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE, Sylvie SAILLARD, Nathalie VITOUX

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210217-52253-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

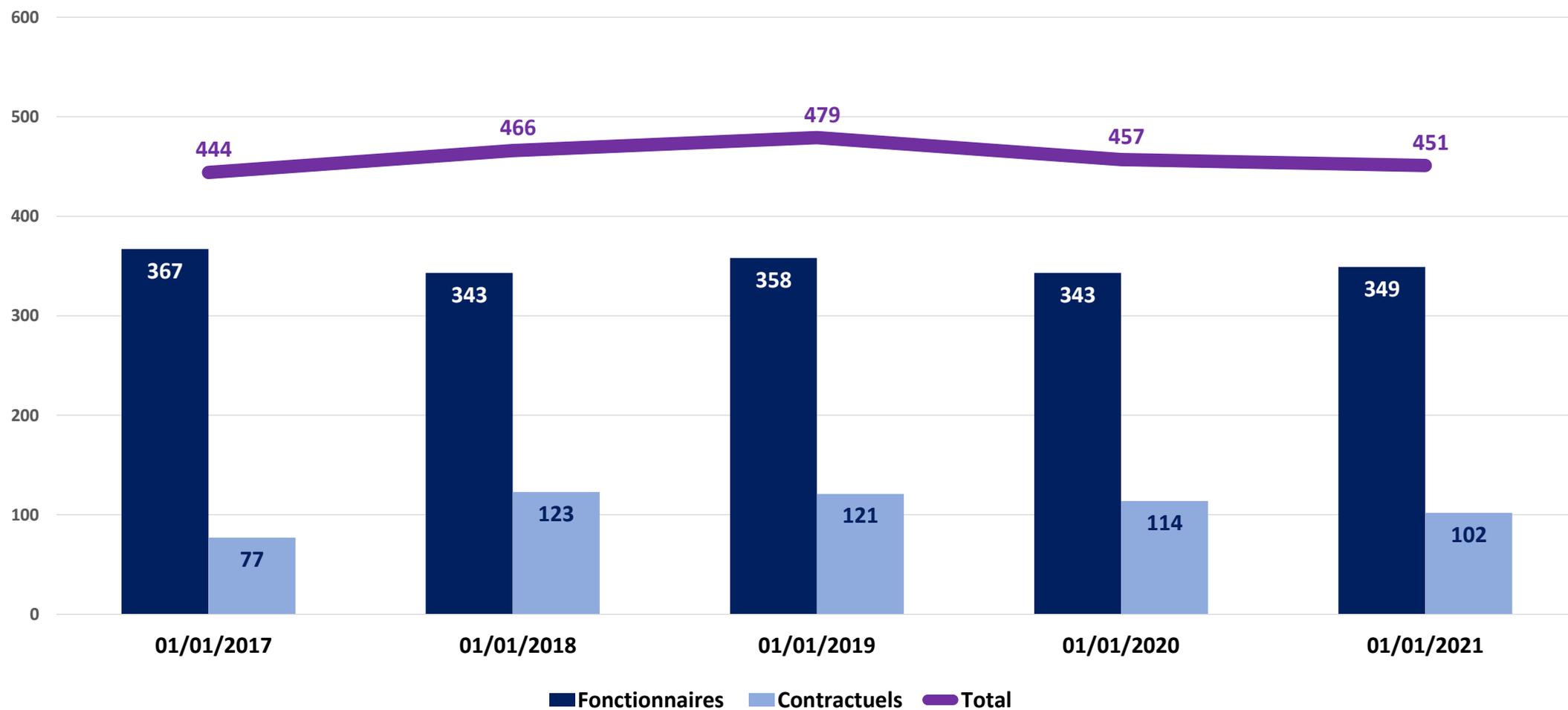
Réception par le préfet : 19 février 2021

Publication : 19 février 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Évolution des effectifs permanents du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} janvier 2021

Budget Principal

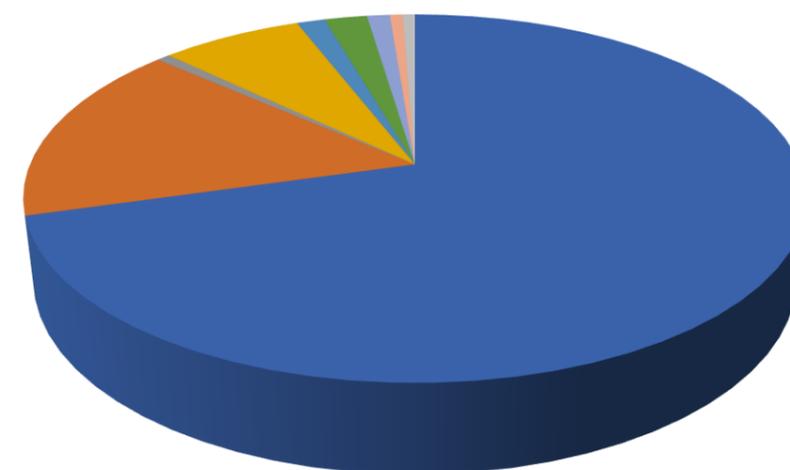


* Intégration des agents du budget circuit sur le budget principal au 01/01/2019

BUDGET PRINCIPAL 2020

source : SI RH 2020

Eléments de rémunération brut	Année 2020
Total masse salariale brut globale (hors charges)	14 622 904 €
Traitement indiciaire	10 319 264 €
% MS	70,57%
Régime indemnitaire	2 327 501 €
% MS	15,92%
NBI	88 405 €
% MS	0,60%
Autres primes et indemnités	1 020 841 €
% MS	6,98%
Compte Epargne Temps (monétisation)	97 695 €
% MS	0,67%
Heures Supplémentaires	92 587 €
%MS	0,63%
Participation mutuelle / prévoyance	204 734 €
% MS	1,40%
SFT	164 637 €
% MS	1,13%
Autres (contrats droit privé, apprentis, vacataires ...)	307 239 €
% MS	2,10%

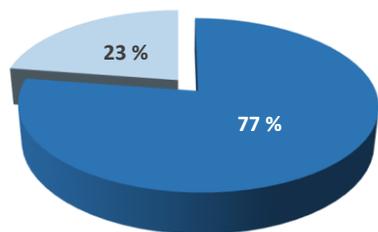


- Traitement indiciaire
- Régime indemnitaire
- Compte Epargne Temps (monétisation)
- Autres primes et indemnités
- Participation mutuelle / prévoyance
- Autres (contrats droit privé, apprentis, vacataires ...)
- SFT
- Heures Supplémentaires
- NBI

Budget Principal

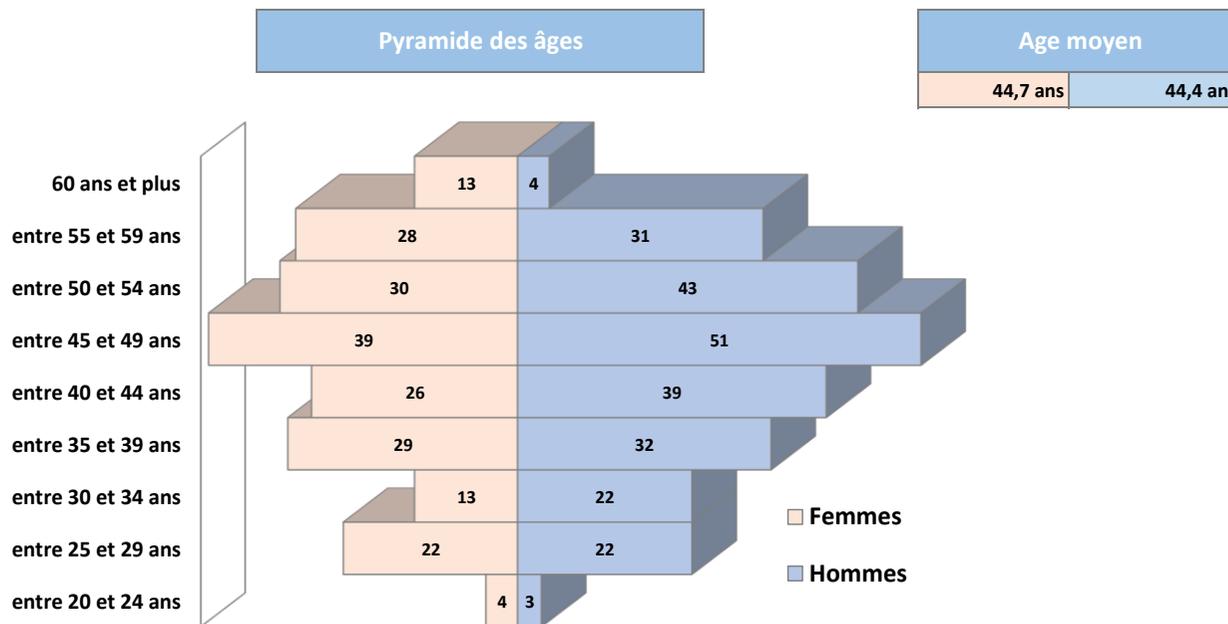
Récapitulatif des emplois permanents de l'Agglo au 1^{er} janvier 2021

Répartition par statut d'emploi			
Statut	Nb d'agents	%	ETP
Titulaires	325	72 %	319,6
Stagiaires	24	5 %	23,6
Contractuels (CDI)	7	2 %	6,7
Contractuels	95	21 %	90,2
Total ...	451	100 %	440,0

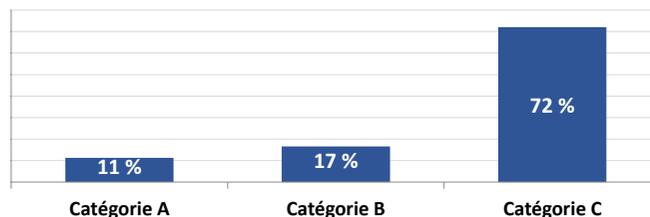


■ Fonctionnaires ■ Contractuels

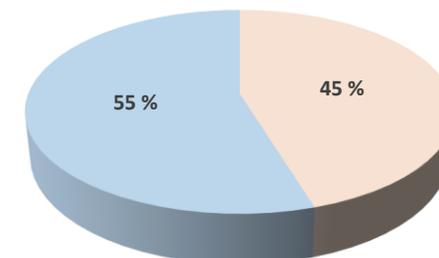
Répartition par filière		
Administrative	146	32 %
Animation	7	2 %
Culturelle	9	2 %
Médico-Sociale	11	2 %
Police municipale	3	1 %
Sportive	14	3 %
Technique	261	58 %



Répartition par catégorie statutaire		
Catégorie A	51	11 %
Catégorie B	75	17 %
Catégorie C	325	72 %



Répartition Homme / Femme		
Femmes	204	45 %
Hommes	247	55 %



Budget Principal

Récapitulatif des emplois non permanents de l'Agglo au 1^{er} janvier 2021

Répartition par statut d'emploi

Statut	Nb d'agents	%	ETP
Collaborateurs	2	7 %	2,0
Contractuels non permanents	17	61 %	16,9
Apprentis	9	32 %	9,0
Total ...	28	100 %	27,9

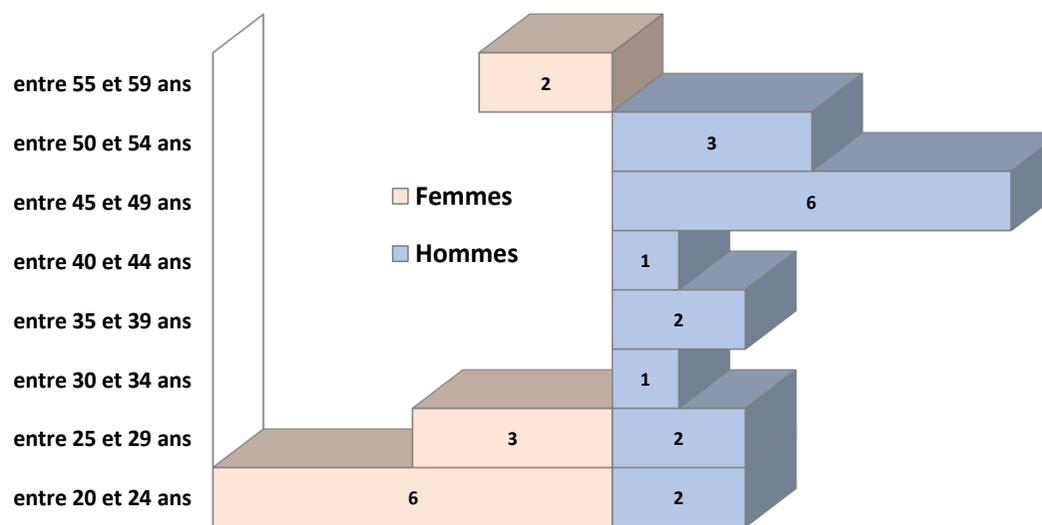
Répartition par catégorie statutaire

Catégorie A	1	4 %
Catégorie B	-	0 %
Catégorie C	16	57 %
Hors catégorie	11	39 %

Répartition par filière

Administrative	2	7 %
Technique	15	54 %
Autres :		
Hors catégorie	11	39 %

Pyramide des âges

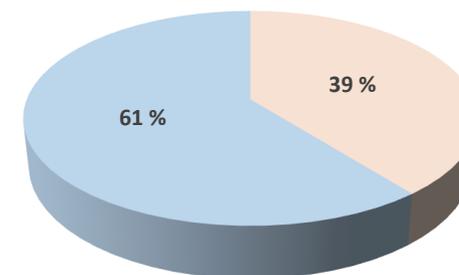


Age moyen

29,8 ans (Femmes) / 41,0 ans (Hommes)

Répartition Homme / Femme

Femmes	11	39 %
Hommes	17	61 %



Temps de travail

Depuis le 1er avril 2018, la durée hebdomadaire du travail a été portée à hauteur de 38 heures, conformément au nouveau règlement du temps de travail adopté par délibération du conseil de communauté le 19 mars 2018, après avis du comité technique du 12 février 2018, excepté pour les services soumis à un régime dérogatoire à raison de la réglementation particulière qui leur est applicable. Cette augmentation permet de respecter la durée annuelle légale de travail fixée à 1607 heures.

Pour les services administratifs (personnes effectuant à titre principal un travail de bureau), les agents sont assujettis à un régime d'horaires variables. La durée quotidienne de travail est passée de 7 heures 24 minutes à 7 heures 36 minutes sans changement des amplitudes de travail.

Pour les services techniques, les agents sont assujettis à un régime d'horaires fixes. La durée quotidienne de travail est passée de 7 heures 30 minutes à 7 heures 45 minutes du lundi au jeudi, le vendredi restant inchangé, selon les horaires suivants :

- 7 h 15 à 12 h 00 et 13 h 30 à 16 h 30 (du lundi au jeudi)
- 7 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 16 h 00 le vendredi.

Pour les autres catégories de personnels, la durée hebdomadaire de travail a également été portée à 38 heures, selon les horaires spécifiques définis au sein de chaque service et validés par le comité technique du 12 février 2018.

Certains personnels sont soumis à un régime de travail particulier :

- Les agents de l'École de musique et de danse.

Cette catégorie de personnel étant soumise à un régime d'obligation hebdomadaire de service, elle ne peut se voir appliquer les textes relatifs à la réduction de la durée du travail et l'annualisation du temps de travail.

- Les agents du secteur petite enfance / sport / accueil de loisirs

Les agents de ces secteurs exerçant une activité à taux d'encadrement réglementé conservent une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures.

- Les agents du service Déchets ménagers et assimilés :

Hormis le personnel administratif, l'ensemble des agents de la filière technique de ce service conservent une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

Personnels de terrain du service Déchets Ménagers et Assimilés : 5h30 à 12h30 du lundi au vendredi.

- Les agents de déchetterie

Suite à l'avis favorable du comité technique du 12 juin 2020, l'organe délibérant a adopté le 23 juin 2020 l'annualisation des agents de déchetterie sur la base de

35 heures, selon les modalités suivantes : deux périodes différenciées, soit du 1er octobre au 31 mars à 32 heures 30 par semaine (cycle 1) et du 1er avril au 30 septembre à 37 heures 30 par semaine (cycle 2).

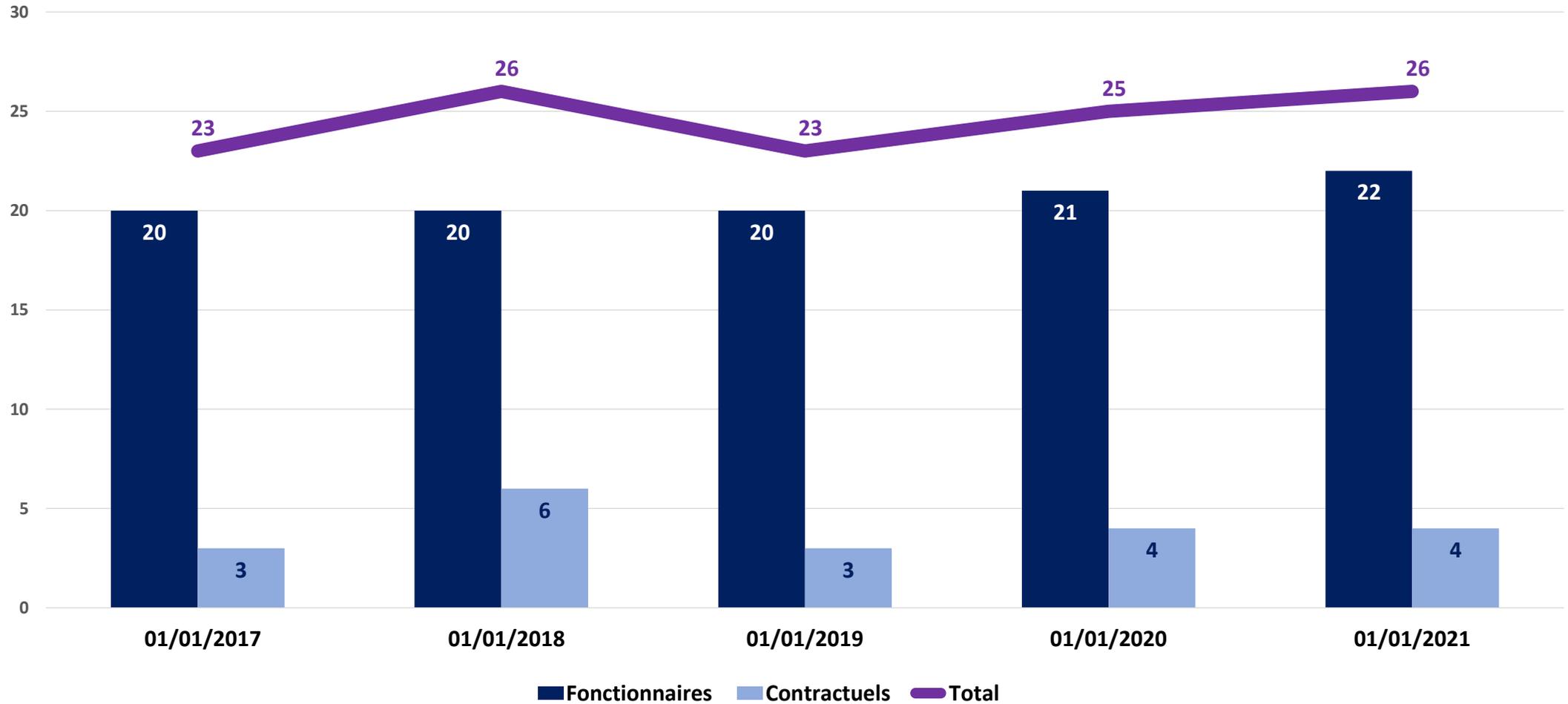
A compter du mois de mars 2020, la collectivité s'est adaptée au contexte sanitaire en développant massivement le recours au télétravail.

Par ailleurs, les services techniques ont mis en œuvre un système d'horaires adaptés au contexte sanitaire, avec des arrivées et des départs échelonnés, de manière à éviter au maximum les contacts entre les agents.

En outre, durant les deux périodes de confinement, les agents dits vulnérables selon les conditions fixées par le Haut Conseil de la Santé Publique ainsi que ceux ne pouvant télétravailler, ont été placés en autorisation spéciale d'absence.

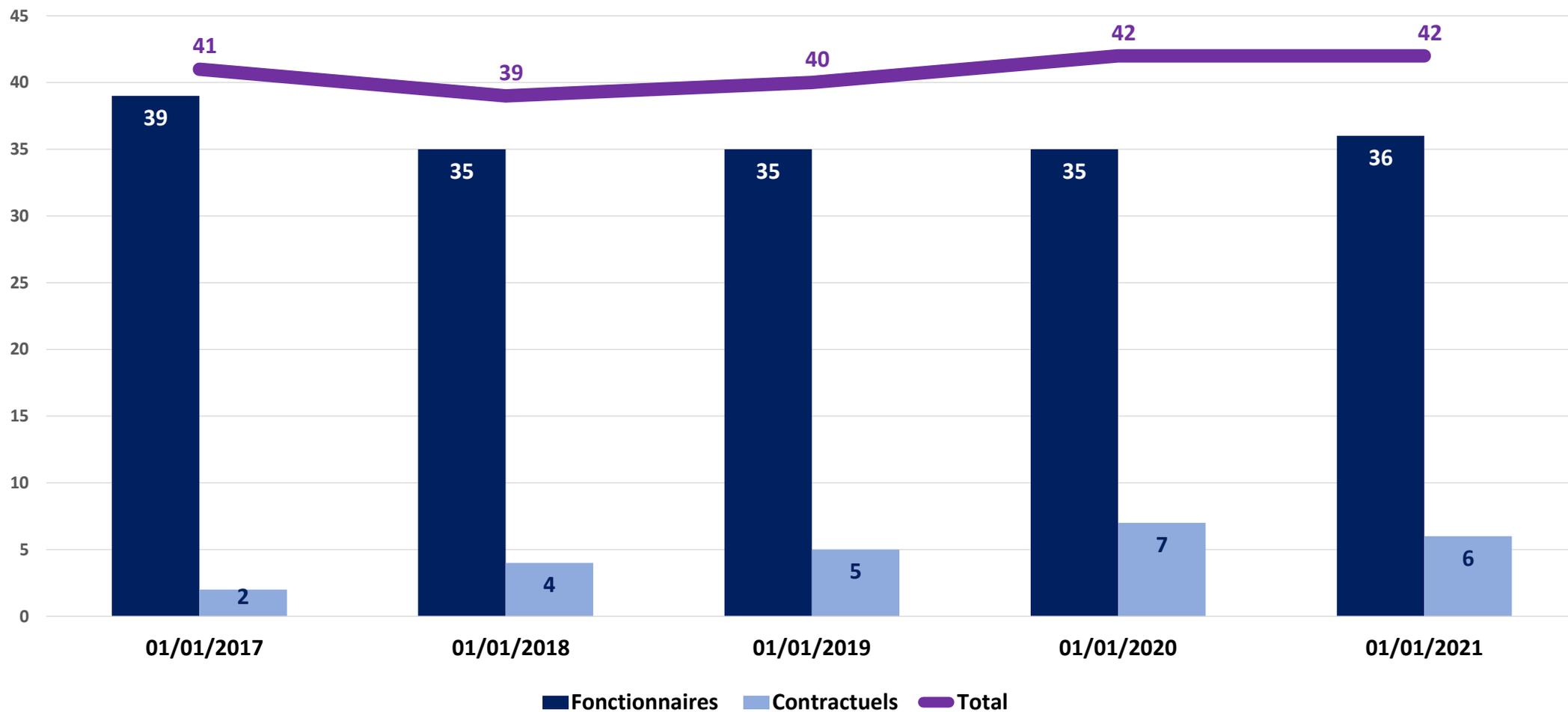
Évolution des effectifs permanents du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} janvier 2021

Budget Assainissement



Évolution des effectifs permanents du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} janvier 2021

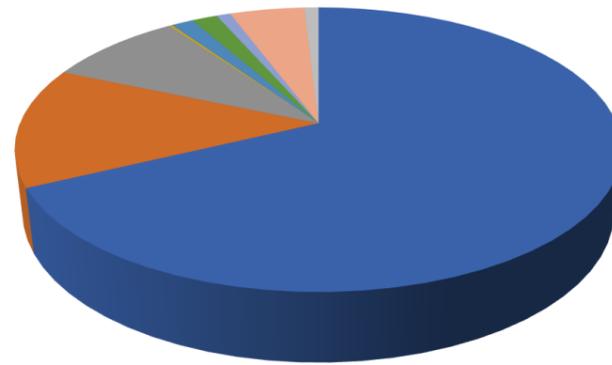
Budget Eau



BUDGET EAU 2020

source : SI RH 2020

Eléments de rémunération brut	Année 2020
Total masse salariale brut globale (hors charges)	1 398 832 €
Traitement indiciaire	949 031 €
% MS	67,84%
Régime indemnitaire	191 108 €
% MS	13,66%
NBI	12 605 €
% MS	0,90%
Autres primes et indemnités	122 272 €
% MS	8,74%
Compte Epargne Temps (monétisation)	2 179 €
% MS	0,16%
Heures Supplémentaires	66 629 €
%MS	4,76%
Participation mutuelle / prévoyance	19 798 €
% MS	1,42%
SFT	12 403 €
% MS	0,89%
Autres (contrats droit privé, apprentis, vacataires ...)	22 806 €
% MS	1,63%

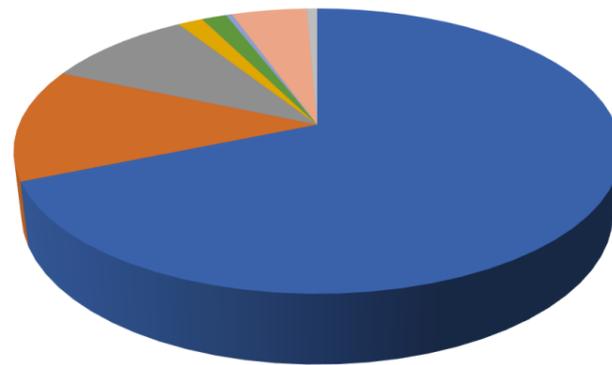


- Traitement indiciaire
- Régime indemnitaire
- Autres primes et indemnités
- Compte Epargne Temps (monétisation)
- Participation mutuelle / prévoyance
- SFT
- Heures Supplémentaires
- NBI

BUDGET ASSAINISSEMENT 2020

source : SI RH 2020

Eléments de rémunération brut	Année 2020
Total masse salariale brut globale (hors charges)	771 186 €
Traitement indiciaire	529 906 €
% MS	68,71%
Régime indemnitaire	98 743 €
% MS	12,80%
NBI	5 103 €
% MS	0,66%
Autres primes et indemnités	72 835 €
% MS	9,44%
Compte Epargne Temps (monétisation)	138 €
% MS	0,02%
Heures Supplémentaires	36 991 €
%MS	4,80%
Participation mutuelle / prévoyance	12 423 €
% MS	1,61%
SFT	2 968 €
% MS	0,38%
Autres (contrats droit privé, apprentis, vacataires ...)	12 079 €
% MS	1,57%

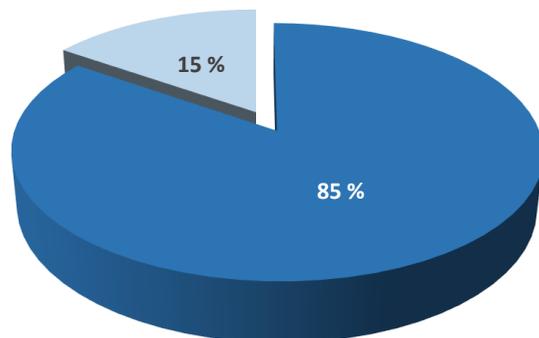


- Traitement indiciaire
- Régime indemnitaire
- Autres primes et indemnités
- Participation mutuelle / prévoyance
- Compte Epargne Temps (monétisation)
- SFT
- Heures Supplémentaires
- NBI

Budget Assainissement

Récapitulatif des emplois permanents de l'Agglo au 1^{er} janvier 2021

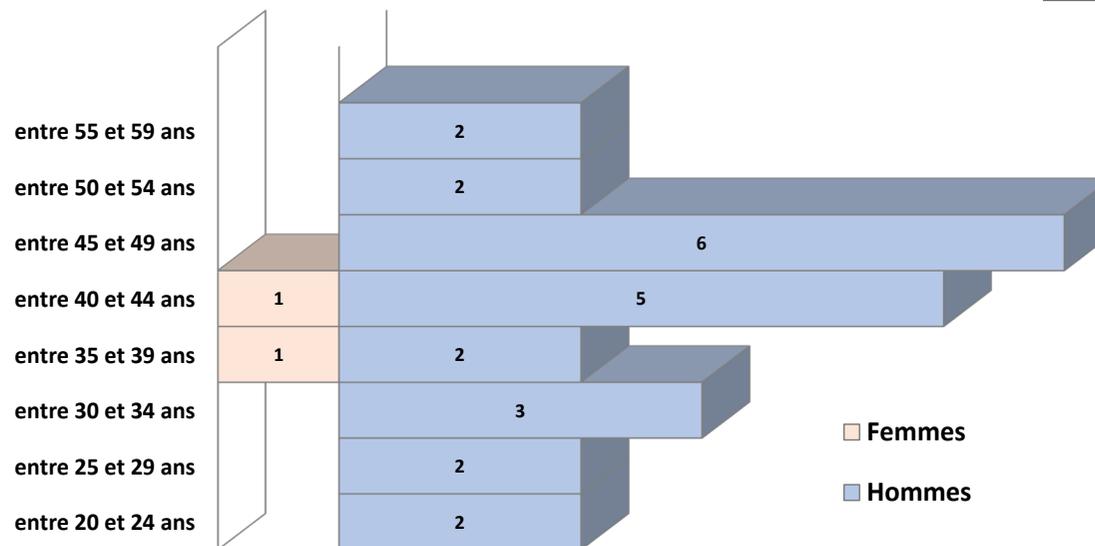
Répartition par statut d'emploi			
Statut	Nb d'agents	%	ETP
Titulaires	21	81 %	21,0
Stagiaires	1	4 %	1,0
Contractuels	4	15 %	4,0
Total ...	26	100 %	26,0



■ Fonctionnaires ■ Contractuels

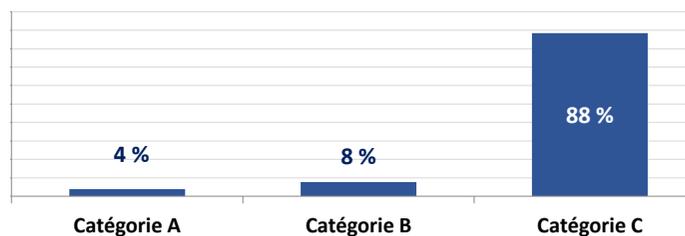
Répartition par filière		
Filière	Nb d'agents	%
Administrative	1	4 %
Technique	25	96 %

Pyramide des âges

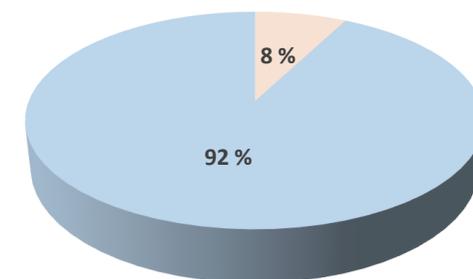


Age moyen	
Femmes	40,6 ans
Hommes	41,5 ans

Répartition par catégorie statutaire		
Catégorie	Nb d'agents	%
Catégorie A	1	4 %
Catégorie B	2	8 %
Catégorie C	23	88 %

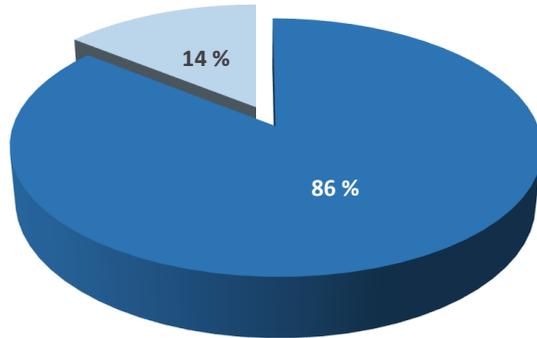


Répartition Homme / Femme		
Sexe	Nb d'agents	%
Femmes	2	8 %
Hommes	24	92 %



Récapitulatif des emplois permanents de l'Agglo au 1^{er} janvier 2021

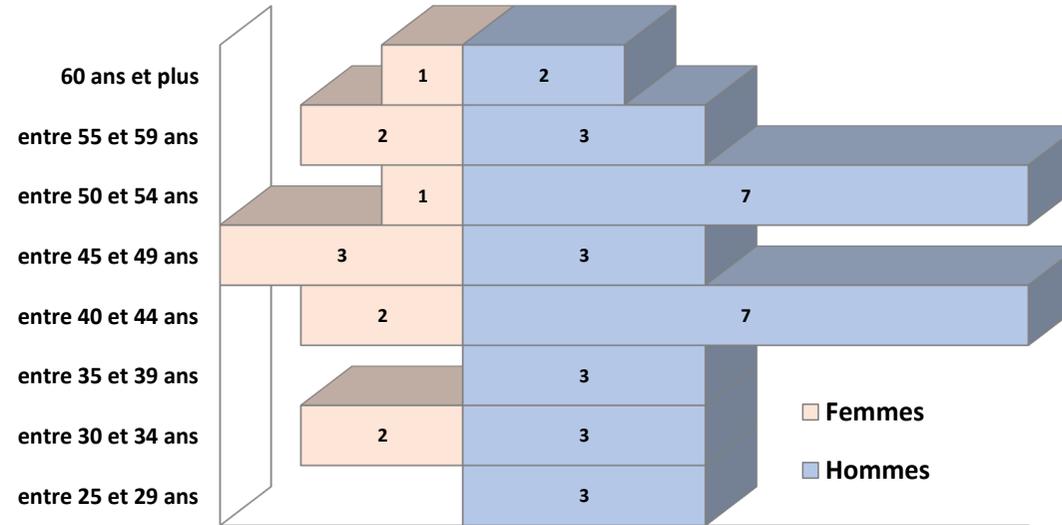
Répartition par statut d'emploi			
Statut	Nb d'agents	%	ETP
Titulaires	35	83 %	35,0
Stagiaires	1	2 %	1,0
Contractuels	6	14 %	6,0
Total ...	42	100 %	42,0



■ Fonctionnaires ■ Contractuels

Répartition par filière		
Filière	Nb d'agents	%
Administrative	12	29 %
Technique	30	71 %

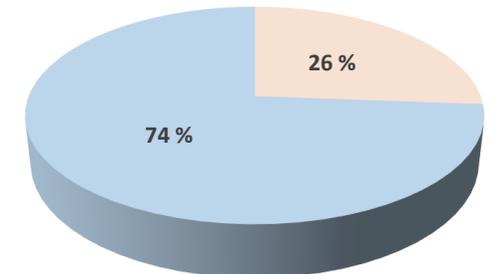
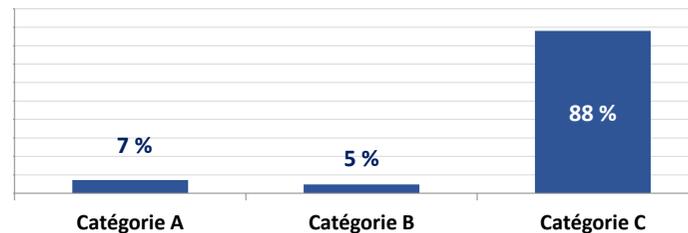
Pyramide des âges



Age moyen	
Femmes	47,6 ans
Hommes	45,4 ans

Répartition par catégorie statutaire		
Catégorie	Nb d'agents	%
Catégorie A	3	7 %
Catégorie B	2	5 %
Catégorie C	37	88 %

Répartition Homme / Femme		
Femmes	11	26 %
Hommes	31	74 %



Récapitulatif des emplois non permanents de l'Agglo au 1^{er} janvier 2020

Budget Assainissement

Répartition par statut d'emploi

Statut	Nb d'agents	%	ETP
Apprenti	1	100 %	1,0
Total ...	1	100 %	1,0

Répartition Homme / Femme

Femmes	0	0 %
Hommes	1	100 %

Age moyen

0,0 ans	20,6 ans
---------	----------

Budget Eau

Répartition par statut d'emploi

Statut	Nb d'agents	%	ETP
Contractuel non permanent	3	75 %	3,0
Apprentis	1	25 %	1,0
Total ...	4	100 %	4,0

Répartition Homme / Femme

Femmes	2	50 %
Hommes	2	50 %

Age moyen

37,0 ans	29,8 ans
----------	----------

Répartition par filière

Administrative	2	50 %
Technique	1	25 %
Autre	1	25 %

Répartition par catégorie statutaire

Catégorie C	3	75 %
Hors catégorie	1	25 %